

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-698/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-698/SG/CD du 5 mai 1971)

n° 71-698/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1971

Date de publication
5 mai 1971

Date du numéro
25 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 174/7° L, du 23 avril 1971, de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, accordant à M. Abdou Awad Mohamed Robah la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Ambouli.